

INTITULE DU POSTE

ENSAP LILLE-2024-1776884-MCF VT cat 1 n°4

INTITULE LONG DU POSTE

Maître ou maîtresse de conférences / Ville et territoires Urbanisme et projet urbain /
Catégorie 1

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Versant :	Fonction publique de l'Etat
Corps :	MCF
Catégorie :	A
Poste ouvert par concours	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2025

LOCALISATION DU POSTE

Région	Hauts de France
Département	Nord
Adresse	ENSAP Lille 2, rue verte 59650 Villeneuve d'Ascq

EMPLOYEUR *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

L'ENSAPL forme à l'architecture, au paysage et à l'urbanisme (parcours de master COMUA, cf Descriptif du poste). L'articulation entre ces disciplines dessine le champ de formation de l'école, son identité originale et l'opportunité de mettre en œuvre des processus interdisciplinaires. En formation initiale, l'ENSAPL délivre un DEEA (grade de licence), un DEA (grade de master) et un DEP (grade de master). Elle a créé en 2015 un Cycle Préparatoire aux Études de Paysage de deux ans dont la première année est commune avec l'architecture. Ensuite, les croisements entre architectes et paysagistes sont favorisés dès la troisième année d'étude. Afin d'articuler formation initiale et recherche, les domaines d'étude de Master sont liés étroitement aux domaines de recherche du laboratoire. Inscrite dans un territoire en pleine transformation, en quête de son avenir post-industriel, l'ENSAPL s'attache à jouer un rôle actif sur ce territoire complexe en développant les mises en situation (Solar Decathlon 2019, Ateliers publics de paysage, atelier La piste rurale, Grand atelier CoMUA), en créant une chaire partenariale sur le Bassin minier, et en participant à la formation à la transition écologique des acteurs de la construction du cadre bâti (lauréats du PIA 2 avec les Compagnons du devoir). L'école a lancé en 2020 une formation cohabilitée avec l'IAUGL (Institut d'aménagement, d'urbanisme et de géographie de l'université de Lille), le parcours de master CoMUA ("Conception et maîtrises d'ouvrage urbaines alternatives").

DESCRIPTIF DU SERVICE *présentation des activités scientifiques de l'école*

Le LACTH, laboratoire de recherche de l'ENSAPL, réunit 29 chercheurs (dont 8 HDR titulaires de l'ENSAPL), 20 doctorants et 15 chercheurs associés. Il est organisé selon quatre domaines de recherche - correspondant aux quatre domaines d'étude organisant le master : Conception et société, Territoires en mutation, Histoire et Matérialité.

Les programmes de recherche en cours s'intéressent, notamment : à la connaissance du logement social expérimental et innovant des années 60 et 70 (Architecture XXe siècle), à l'hôpital comme milieu (Hocomi), à l'histoire de l'enseignement de l'architecture au XXe siècle (Hensa20), aux infrastructures paysagères (LiKoTo), au métabolisme territorial, aux problématiques transfrontalières et aux nouvelles morphologies urbaines (POPSU Métropoles et Transitions), au potentiel de l'impression 3D dans la production du bâtiment (Matrice - croissance intelligente durable et inclusive).

L'ENSAPL et le LACTH sont associés à deux écoles doctorales de l'Université de Lille : l'ED SHS et l'ED Sesam, afin de délivrer conjointement des doctorats en architecture ou en architecture (mention paysage). Le LACTH organise chaque année un séminaire pour la formation doctorale. Le LACTH publie chaque année une revue de rang A, Les Cahiers thématiques, selon un thème proposé par un des quatre domaines de recherche.

DESRIPTIF DU POSTE *missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution*

Enjeux du poste :

- Renforcer la formation des architectes dans le domaine Territoire et leur sensibilisation aux questions des milieux urbanisés (en particulier en Licence : morphologie urbaine, histoire des villes, etc.)
- Renforcer les capacités d'approfondissement théoriques concernant les thématiques des ruralités et de l'urbanisation diffuse (en particulier en Master et recherche)
- Renforcer la dimension internationale des enseignements (master et recherche)
- Accompagner la montée en puissance de l'écologie dans la pédagogie du domaine Territoire
- Consolider les liens en interne et les potentielles mutualisations entre les différentes formations (paysage/architecture/urbanisme) ainsi que les liens entre les différents champs disciplinaires (VT architecture, VT paysage, SHS, STA, ATR)

Charges pédagogiques :

- Enseignement des morphologies urbaines – en licence (soit 24h CM, soit une formule CM/TD, **pour un total de 40h eq TD**)

L'approche morphologique, objet principal du cours, a comme objectif de décrire des formes urbaines dans leur dimension physique et de les comprendre, par rapport aux logiques qui ont formé la structure spatiale des villes et des territoires, leur implantation et leur évolution dans le temps. Il s'agit pour les étudiants, d'être capable d'analyser un site, de l'échelle du territoire jusqu'à celle du découpage parcellaire ; de se familiariser avec le vocabulaire lié à la morphologie et à la typologie à partir d'étude de cass ; de connaître les grands modèles géographiques et urbains, d'acquérir une culture du projet urbain actuel, etc.

- Atelier de projet – en master (144h eq TD)

L'encadrement de l'atelier de projet « La piste rurale », en binôme avec une autre titulaire du champ TPCAUI. Cet atelier s'intéresse aux conditions d'une ruralité vivante et aux mutations en cours des territoires ruraux. En partenariat avec le PNR et le CAUE, il s'intéresse depuis quelques années aux communes de l'Avesnois et propose un enseignement du projet basé sur une forte immersion sur le terrain, avec un contact régulier avec les élus, acteurs et habitants du territoire.

- Master CoMUA (40h eq TD)

La formation, cohabilitée avec l'IAUGL, développe les questions de justice sociale et spatiale dans un contexte de dérèglement climatique et explore de façon critique les pratiques alternatives de la fabrique de la ville et des territoires (urbanisme de ressources, urbanisme participatif, urbanisme transitoire, etc.). Les interventions seront du type suivant : TD de morphologie urbaine, CM écologie, journée visite de terrain et contributions au grand atelier (atelier de projet long, mené sur deux ans).

- Séminaire de recherche (48h eq TD)

L'ENSAPL attache une grande importance au mémoire d'initiation à la recherche, qui se déroule sur deux semestres de master.

Cette partie du poste est constituée d'interventions dans les séminaires d'initiation à la recherche (notamment ceux du DE Territoire en mutation), à organiser en collaboration avec les responsables de séminaires.

- Coordination de la « Semaine Écologie » de l'école (48h eq. TD)

L'ENSAPL a lancé en 2023 une semaine de workshop annuelle inter-promos, centrée sur les questions écologiques. Cette semaine décloisonnée licence/master et architecture/paysage propose plusieurs formats dont des workshops et des conférences/débats autour de l'écologie. Il s'agira ici de coordonner le programme pédagogique de cette semaine écologie avec les enseignants mobilisés et la direction des études, d'assurer les conditions de la bonne capitalisation des travaux menés et de proposer éventuellement un atelier et/ou de piloter un ensemble de conférences associées.

- Autres tâches : la direction d'étude des PFE ainsi que les autres tâches attendues de tout titulaire : correction des rapports de stage, participations aux différents jurys, coordination pédagogique, responsabilités d'expertise et d'évaluation, jury Parcoursup, réunions du DE Territoires en mutation et du master CoMUA, participation aux instances de l'école, etc.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE *spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques*

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences requise pour le concours

- Expériences en enseignement (TD, CM et/ou atelier) ;
- Expériences en recherche souhaitées, si possible dans des programmes internationaux ;
- Une expertise scientifique spécifique aux ruralités et/ou aux urbanisations diffuses sera appréciée.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

- Rattachement souhaité au LaCTH en tant que chercheur titulaire, dans l'axe de recherche « Territoires en mutation » ;
- Soutien à l'implication de l'ENSAP dans le réseau pédagogique « Perspectives rurales ».

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise

- Diplôme d'architecte ou équivalent ; un diplôme complémentaire en urbanisme sera apprécié (master complémentaire, DSA, etc.) ;
- Doctorat en lien avec les enjeux territoriaux, paysagers et/ou urbains ;
- Un profil hybride et une approche croisée de la discipline Territoire avec d'autres disciplines proches, notamment le paysage, l'histoire et/ou les sciences humaines sera apprécié.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

*Postes ouverts par concours
Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e*

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSAPL.

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

Personne à contacter

rh@lille.archi.fr